

gouvernementales en 1967), lors de l'ouverture de la Délégation générale du Québec à Paris en 1961, et lors de la conclusion d'ententes culturelles avec la France en février et en novembre 1965. Sous les régimes Johnson (1966-1968), Bertrand (1968-1970) et Bourassa (1970-1976), ces activités officielles ont été étendues à de nombreux secteurs et à d'autres pays ainsi qu'à des institutions et conférences internationales. Elles rejoignent et affectent maintenant de nombreuses couches sociales au Québec. Avec la multiplication des échanges à tous les niveaux, on assiste à «l'institutionnalisation» des activités internationales québécoises.

Sans aucun doute le gouvernement péquiste de René Lévesque cherchera-t-il à multiplier ces activités, quoiqu'il serait surprenant qu'il souhaite le faire avec fracas. En tout cas, il ne l'a pas fait dans les deux premières occasions qui se sont présentées, en janvier dernier. La visite du ministre français de l'industrie et du commerce, M. Rossi, n'a pas donné lieu à des déclarations retentissantes; et le discours de M. Lévesque, devant l'*Economic Club* à New York, a été marqué au coin de la modération. Les relations internationales sont loin d'être une priorité dans le programme du Parti québécois d'autant plus que le chapitre traitant de ce sujet est fort incomplet et sujet à des réserves de la part du leadership du Parti. Cette section sera sûrement réétudiée au cours des prochaines années à la lumière de l'expérience vécue et à la suite d'une perception plus pratique des réalités stratégiques et internationales contemporaines par les militants du Parti québécois. D'ailleurs, jusqu'à la tenue du referendum, le ministère des Affaires intergouvernementales québécois consacra probablement plus d'énergies aux relations fédérales-provinciales qu'aux relations internationales.

Esquisses des échanges

Sans reprendre en détails le fil de ces événements, il convient de rappeler que depuis 1960 le Québec s'est affirmé dans le monde de la francophonie et a même créé un précédent, en 1970, en devenant «Gouvernement participant» de l'Agence de Coopération culturelle et technique (ACCT), dont un Québécois, Jean-Marc Léger, a été le premier secrétaire général. Le Québec n'est plus isolé psychologiquement dans la francophonie. Le contraste avec les années cinquante est frappant. En plus de sa participation à l'ACCT, le Québec contribue à de nombreuses institutions multilatérales telles que la Conférence des ministres de l'éducation

(d'Afrique et de Madagascar), la Conférence des ministres de la jeunesse et des sports, sans oublier des dizaines d'organismes non gouvernementaux comme l'Association des parlementaires de langue française, l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF) dont le siège est à Montréal, l'Association des éditeurs de langue française, la Communauté radiophonique et télévisuelle de langue française, de nombreuses associations professionnelles regroupant journalistes, médecins, économistes, historiens, géographes, sociologues, écrivains, etc. du monde francophone.

Sur le plan bilatéral, le Québec a établi un réseau de délégations générales et de maisons commerciales dans plusieurs autres pays. Le Québec a maintenant des représentants officiels en Europe (Paris, Londres, Bruxelles, Milan, Rome, Dusseldorf) aux États-Unis (New York, Boston, Chicago, Dallas, Los Angeles, Lafayette), en Asie (Tokyo, Beyrouth), en Afrique (Abidjan) et dans les Antilles (Port-au-Prince). Il faut aussi insister sur le rôle original de l'Office franco-québécois de la Jeunesse qui, depuis 1968, a ouvert des horizons internationaux à des milliers de jeunes de tous les milieux. De plus, le Québec contribue directement ou indirectement par ses institutions privées, ses universités, son monde des affaires, à la mise en œuvre de nombreux projets de coopération de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), du Service universitaire canadien outre-mer (SUCO) et de nombreuses associations bénévoles en Asie, en Amérique latine, aux Antilles et en Afrique, notamment dans les États francophones.

Ce sont là des acquis incontestables et irréversibles qui, après l'Exposition internationale de 1967, la visite du président de Gaulle la même année, les événements d'octobre 1970, les Jeux Olympiques et la victoire du Parti québécois en 1976, ont internationalisé l'identité du Québec contemporain.

Malgré certains piétinements et de nombreuses déceptions, les activités internationales québécoises n'ont cessé de croître au point où l'on peut affirmer que le Québec a trouvé une place, comme exemple-type, dans plusieurs nouveaux manuels de Droit international.

Or, après quelques «années tapageuses», les Québécois se sont rendu compte que c'est avant tout par leur *compétence* qu'ils seront acceptés et respectés sur la scène internationale.